

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 28 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit juillet, le Conseil Municipal de DAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LAGORCE Patrice, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 Juillet 2026.

PRÉSENTS : ALBERT Patrick, BARRERE Emmanuel, BIRELLO Danielle, BOUVIER Mélanie, BRIENTIN Amélie, DECAP Laurent, GAUBERT Véronique, GÉRAUD Yves, JORGE Magalie, LAGORCE Patrice, PAILHE Milène, QUINTAS Aurore, RAYNIER Fanny, VAISSIERES Fabienne.

ABSENTS EXCUSÉS : BERNARD Denis, BIRELLO Enzo, DOEUVRE Antoine, LÉAUTÉ Yves, MOURGUES Hélène, SANDREAU Claude SEVILLA Thomas, ZABOTTO David,

PROCURATION : SENNOU Nicole à GAUBERT Véronique, ZABOTTO David à JORGE Magali, SANDREAU Claude à GÉRAUD Yves, BIRELLO Enzo à PAILHÉ Milène et SEVILLA Thomas à LAGORCE Patrice

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BARRERE Emmanuel

Ouverture de la séance par la lecture et l'approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 Juillet 2026

1 – Tarifs ALAE 2026-2027

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le Centre de Loisirs Associé à l'Ecole fonctionne depuis le 1^{er} janvier 2002 et fait partie du Contrat de Territoire Global établi par la Communauté des Communes des Hauts Tolosans.

A partir de l'année 2016, l'unité de calcul de la prestation de service ALSH pour l'accueil périscolaire est fonction du nombre d'heures réalisées par les enfants et calculées par plage d'accueil.

Le Conseil Municipal ayant décidé le 7 juillet 2010 d'adapter la participation des familles en fonction de leurs ressources, la Commission Scolaire propose de moduler les tarifs horaires ramenés aux séquences (matin, midi, soir) payés par les familles suivant le quotient familial.

Les familles doivent transmettre les éléments nécessaires à l'établissement de leurs tarifs sinon la tranche la plus élevée sera appliquée.

M. le Maire propose d'augmenter de 3 % le matin et le soir et de 5 % le midi sauf pour les 2 premières tranches tarifaires. Les tarifs horaires, compte tenu de l'augmentation de la durée des séquences, les tarifs de celles-ci seront modifiés en conséquence.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De fixer les tarifs ALAE à la charge des familles pour l'année 2026/2027 joints en annexe de la délibération, avec réduction de 50 % à partir du 3^{ème} enfant fréquentant l'ALAE. Une réduction de 35 % sera appliquée pour les enfants présents sur les 3 séquences de la journée.

2-Tarifs Restauration scolaire 2026-2027

Monsieur le Maire expose que la Commission Scolaire souhaite, pour les enfants, différencier les tarifs de la Restauration Scolaire suivant le quotient familial, les tranches étant identiques à celles retenues pour les tarifs A.L.A.E. Par ailleurs, compte tenu du décret n° 2006-753 du 29.06.2006 autorisant l'augmentation du prix des cantines scolaires, il convient de porter le prix du repas à compter du 1^{er} septembre 2026 à :

Q.F.	Jusqu'à 400 €	De 401 à 750 €	De 751 à 1.150 €	De 1.151 à 1.500 €	De 1.501 à 2.000 €	De 2.001 à 2.500 €	A partir de 2.501 €
Tarif	2,56 € 1€	3,18 € 1€	3,96 €	4,14 €	4,48 €	4,70 €	4,96 €

Pour les adultes : le prix du repas est fixé à 4,46 €.

Une réduction de 50 % à partir du 3^{ème} enfant sera appliquée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition de Monsieur le Maire dans sa totalité,
- Décide d'imputer la recette à l'article 7067 du budget communal.

3 – Tarifs Portage des repas à domicile 2026-2027

Suite à la demande de plusieurs personnes âgées et sur proposition du Centre Communal d'Action Sociale, un service de livraison de repas à domicile, pour les personnes âgées de plus de 65 ans et pour les personnes à mobilité réduite, a été créé par délibération en date du 29 janvier 2009. Ce service peut être étendu aux personnes dont la demande motivée aura été acceptée par le C.C.A.S.

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027 soit :

- Prix d'un repas sans choix 6,12 €
- Prix d'un repas avec choix possible..... 6,53 €

L'augmentation du tarif du prestataire étant supérieure au tarif payé par les bénéficiaires, il est demandé au C.C.A.S. de prendre en charge la différence à l'année N+1 par réduction sur sa subvention annuelle.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition de Monsieur le Maire dans sa totalité,
- Décide d'imputer la recette à l'article 7066 du budget communal.

4 – Tarif Local Jeune

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 30 mars 2007, le Conseil Municipal a décidé la création d'une structure en vue de mettre en place des activités au service des jeunes adolescents.

L'Espace Animation Jeunes fonctionne depuis le 1^{er} juillet 2007 et fait partie des objectifs du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales.

TARIFS A.L.A.E. 2026/2027

	Jusqu'à 400 €		De 401 à 750 €		De 751 à 1.150 €		De 1.151 à 1.500 €		De 1.501 à 2.000 €		De 2.001 à 2.500 €		A partir de 2.501 €	
	Taux horaire	Tarif séquence	Taux horaire	Tarif séquence	Taux horaire	Tarif séquence	Taux horaire	Tarif séquence	Taux horaire	Tarif séquence	Taux horaire	Tarif séquence	Taux horaire	Tarif séquence
Matin 1h45	0,66 €	1,16 €	0,92 €	1,62 €	1,21 €	2,12 €	1,35 €	2,38 €	1,50 €	2,64 €	1,68 €	2,94 €	1,85 €	3,24 €
Midi 2h15	0,30 €	0,68 €	0,33 €	0,76 €	0,46 €	1,06 €	0,53 €	1,20 €	0,58 €	1,30 €	0,66 €	1,50 €	0,75 €	1,68 €
Soir 2h30	0,66 €	1,65 €	0,92 €	2,30 €	1,21 €	3,02 €	1,35 €	3,38 €	1,50 €	3,76 €	1,68 €	4,20 €	1,85 €	4,64 €
Garderie Mercredi midi 30 mn	0,88 €	0,44 €	0,98 €	0,49 €	1,19 €	0,60 €	1,29 €	0,64 €	1,40 €	0,70 €	1,55 €	0,78 €	1,80 €	0,90 €

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer le montant de la cotisation annuelle à 20,00 € par jeune fréquentant la structure pendant l'année.

D'autre part, il convient de redéfinir également le montant des participations financières complémentaires pour certaines activités ou sorties éducatives organisées par l'Espace Jeunes. Les nouveaux tarifs sont :

- ACTIVITE - Petite Prestation 1 : 5,00 €
- ACTIVITE - Petite Prestation 2 : 10,00 €
- ACTIVITE - Moyenne Prestation 1 : 15,00€
- ACTIVITE - Moyenne Prestation 2 : 20,00 €
- ACTIVITE - Moyenne Prestation 3 : 25,00 €
- ACTIVITE - Grande Prestation 1 : 30,00 €
- ACTIVITE - Grande Prestation 2 : 40,00 €
- ACTIVITE - Prestation Complexe : 50,00 €

- MINI-CAMP - Moyenne Prestation : 15,00 €/jour
- MINI-CAMP - Grande Prestation : 30,00 €/jour
- MINI-CAMP - Prestation Complexe : 50,00 €/jour

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition de Monsieur le Maire dans sa totalité.

Cette délibération fait office de référence et les précédentes deviennent de ce fait caduques.

5 – Approbation du règlement intérieur et du projet pédagogique de l'ALAE

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'élaboration du CTG, les règlements intérieurs et projets pédagogiques des différentes structures périscolaires de DAUX ont été revus. Il propose quelques amendements afin qu'ils puissent être diffusés aux parents d'élève pour la rentrée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le règlement intérieur et le projet pédagogique de l'ALAE.

8 – Approbation des règlements intérieurs et projets pédagogiques de l'Espace Jeune

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'élaboration du CTG, les règlements intérieurs et projets pédagogiques des différentes structures périscolaires de DAUX ont été revus. Il propose quelques amendements afin qu'ils puissent être diffusés aux parents d'élève pour la rentrée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve les règlements intérieurs et les projets pédagogiques de l'ESPACE JEUNE :
 - Extra-Scolaire
 - Adolescents

7 – Avenant MOE Rénovation mairie

Monsieur le maire expose que les travaux vont reprendre en septembre pour la deuxième tranche de la rénovation de la mairie de DAUX.

Dans le cadre de la préparation du détail des travaux il est apparu nécessaire d'inclure l'ancienne salle de préparation des repas et sa réserve dans le périmètre du projet de rénovation.

Monsieur le maire présente de projet d'avenant au marché de MOE. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Décide d'inclure l'ancienne salle de préparation des repas et sa réserve dans le projet de rénovation de la mairie
- Approuve l'avenant au contrat de MOE avec la société Arkhidea pour un montant de 3 300 € HT soit 3 960 € TTC.
- Autorise monsieur le maire à signer tout document avec les entreprises pour réaliser cet ajustement de périmètre du projet

8 – Mise à jour voirie communale

Monsieur le Maire expose que la CCHT a lancé la démarche d'actualisation du classement des voiries communales en vue d'en assurer la complétude et la cohérence.

La mairie de DAUX avait établi son classement en 2006.

La CCHT propose un marché global d'actualisation pour l'ensemble du territoire, chaque commune finançant la part qui lui revient. Le montant pour la commune de DAUX s'élèvera à 1 002.07 € HT soit 1 202.48 € TTC

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Décide d'engager la révision du classement de ses voiries et chemins
- Décide d'en confier l'élaboration à la CCHT
- Approuve le principe d'un marché global ainsi que la quote-part de la commune de DAUX pour un montant de 1 002.07 € HT soit 1 202.48 € TTC.
- Autorise monsieur le maire à signer tout document dans le cadre de ce projet

9 – Désignation représentant SUN

Monsieur le maire rappelle que la commune a adhéré à la mission Sun proposée par le syndicat Haute Garonne numérique. Dans le cadre de renouvellement des instances il convient de désigner un représentant pour la commune de DAUX.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

- Désigne Patrice Lagorce comme délégué à la mission Sun pour la commune de DAUX

10 – Point ZAE Bourdou

La CCHT assure la compétence création de zone d'activités économique sur l'ensemble de son territoire depuis sa création.

Dans ce cadre elle a instruit un avant-projet pour la ZAE de Bourdou qui a été présenté par Monsieur le vice-président à l'économie à Monsieur le Maire et à Monsieur le premier adjoint le 21 juillet.

Il apparaît nécessaire de préciser la position de la commune de DAUX dans le cadre de la poursuite du projet.

Après en avoir débattu le Conseil Municipal

- Confirme l'importance pour le tissu économique local et du territoire de la création de la zone d'activité de Bourdou pour laquelle des options ont été prises par de nombreux artisans ou acteurs de la commune et du territoire. Ce projet s'inscrit par ailleurs dans le cadre de la place aéroportuaire au même titre que les projets du mail Tolosan et de la ZAE de Lanoux à Grenade.
- Souhaite que l'avant-projet soit lancé au plus vite afin que les couts soient précisés ainsi que les axes d'économie envisageables (raccordements réseau...)
- Souhaite que l'OAP en soit définitivement fixée pour que la modification du PLU de DAUX en cours puisse se terminer rapidement
- Confirme que la commune est prête à contribuer au projet sous la forme de fonds de concours au niveau et dans un cadre à définir pour des montants à préciser à hauteur d'une partie des recettes qui lui seront dévolues par la ZAE.
- Charge monsieur le maire de porter cet avis à la commission économie et dans les instances de la CCHT

11 – Avenant marché de travaux de la réhabilitation de la mairie

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée, dans le cadre du marché de la Réhabilitation de la Mairie, qu'afin de répondre aux prescriptions et aux aléas du chantier de construction.

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée un devis relatif aux modifications des prestations à réaliser dans le cadre du marché de Réhabilitation de la Mairie :

- Avenant 2 Lot 8 : Menuiserie Intérieures : LA PLACE AU BOIS pour un montant de -2 354.65 HT soit -2 825.58 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal :

➤ **ACCEPTE**

- Avenant 2 Lot 8 : Menuiserie Intérieures : LA PLACE AU BOIS pour un montant de -2 354.65 HT soit -2 825.58 € TTC.

Questions diverses

Monsieur le Maire fait le point sur les différents dossiers communaux

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

